

Code of Business Conduct & Ethics

**Committed to making a meaningful
difference in patients' lives**

Lettre de notre CEO

Chez Ascendis Pharma, nos valeurs – **Patients, science et Passion** – guident notre travail quotidien, nos interactions et les stratégies que nous définissons pour nous assurer que nous accomplissons notre mission, à savoir développer de nouvelles thérapies, potentiellement les meilleures de leur catégorie, qui répondent aux besoins médicaux non satisfaits.

Comme toute entreprise ou organisation, nous sommes confrontés à des opportunités et des risques qui peuvent affecter nos efforts visant à atteindre nos objectifs commerciaux. Nous soutenons et encourageons les processus formels d'identification et d'évaluation de ces risques et, à cette fin, nous développons des plans pour atténuer leur impact.

Nous sommes une société biopharmaceutique ayant des normes éthiques élevées, et nous assumons la responsabilité de nos actions. À aucun moment, nous ne compromettons notre engagement envers l'intégrité ou nos valeurs. Notre performance ne se mesure pas seulement à l'aune de nos résultats : la manière dont nous atteignons ces résultats est également cruciale.

Notre Code of Business Conduct & Ethics traduit nos valeurs en actions cohérentes en établissant des directives générales sur la manière de mener nos activités conformément aux normes élevées en matière d'éthique professionnelle dans le monde entier. Il définit les orientations de notre programme de conformité, qui s'appuie sur des directives plus détaillées.

Nous sommes tous tenus de nous familiariser avec toutes les politiques, directives et processus pertinents, qui ont été conçus pour nous aider et nous guider dans notre travail quotidien.



We strive to make meaningful improvements in patients' lives.

We make decisions based on patient needs and we do our best every day to realize our products' benefits for patients.

We are driven by science and data.

We are dedicated to being curious and diligent when innovating, developing, and improving products and processes.

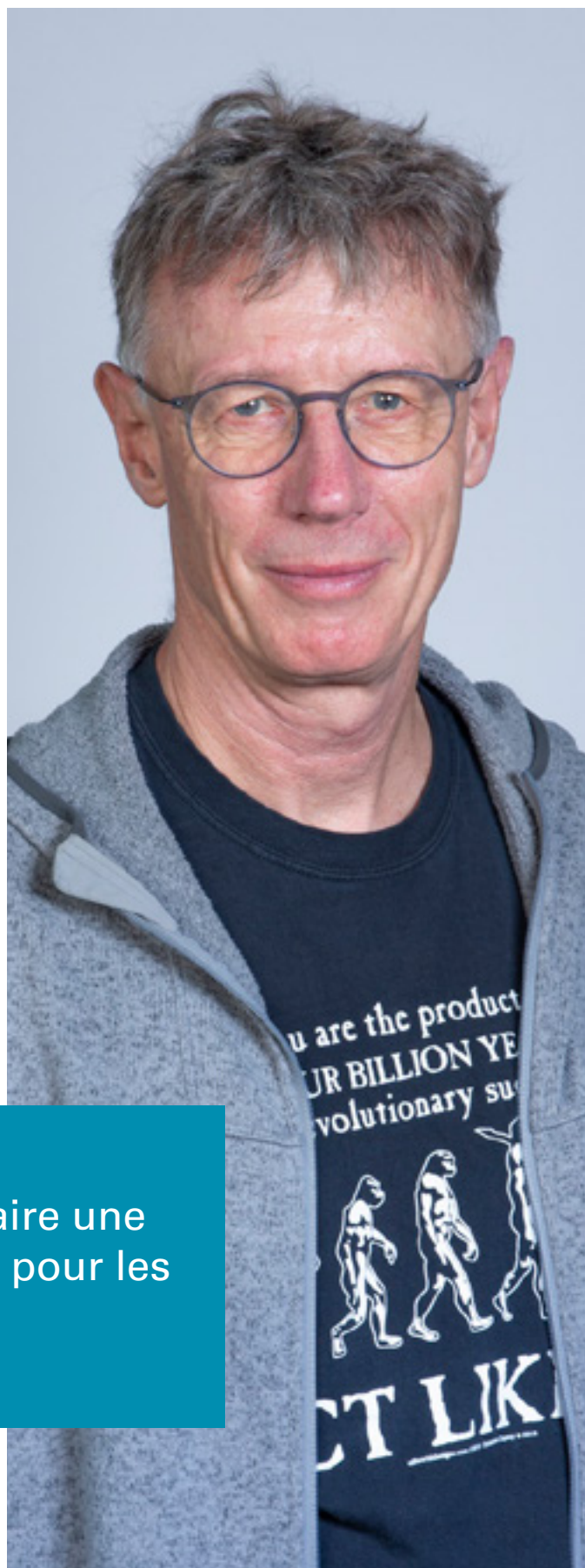
We are passionate about realizing our shared vision and goals.

We trust each other's strengths, and when we face challenges, we remain optimistic and commit to working together as one team to achieve extraordinary results.

Notre Code of Business Conduct & Ethics a été approuvé par notre Executive Management et le Board of Directors, et nous sommes convaincus qu'il aidera et guidera chacun d'entre nous chez Ascendis Pharma à mener ses activités commerciales avec honnêteté et intégrité, afin de nous aider à développer des thérapies de premier ordre pour les patients.

Merci pour votre soutien. Votre engagement envers la conformité est essentiel à la réussite de notre entreprise.

President et CEO - Jan Møller Mikkelsen



Notre engagement: faire une
différence significative pour les
patients

Pourquoi avons-nous un Code of Business Conduct & Ethics?

Chez Ascendis Pharma, nous nous engageons à mener nos activités conformément à des normes éthiques élevées.

Nous sommes présents dans le monde entier, et tous les employés, l'Executive Management et les membres du Board of Directors d'Ascendis Pharma ont l'obligation de se conformer à toutes les lois, règles, réglementations et politiques et directives internes en vigueur, y compris notre Code of Business Conduct & Ethics, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités.

Notre Code of Business Conduct & Ethics est destiné à servir de guide général pour l'exécution de nos tâches et activités conformément à des principes éthiques solides et à la législation en vigueur ainsi qu'aux exigences internationales et aux codes sectoriels. En outre, notre Code de conduite et d'éthique professionnelle définit la politique d'Ascendis Pharma dans des domaines spécifiques.

Notre Code of Business Conduct & Ethics sera révisé et mis à jour dans les meilleurs délais pour s'assurer qu'il reflète nos pratiques et procédures commerciales ainsi que les lois et réglementations en vigueur.



Quelle Compliance Governance est en place?

Notre programme de conformité est supervisé par notre Chief Legal Officer et le service Compliance et est appuyé par notre Leadership Team et le Board of Directors. Dans le cadre de notre programme de conformité, nous soutenons la promotion d'une culture de la conformité, fournissons des politiques et procédures écrites, assurons une formation et une éducation pertinentes, donnons accès à une ligne d'assistance éthique et effectuons des contrôles et des audits.

Étant donné que les autorités gouvernementales et autres organismes publics surveillent strictement la conformité de l'entreprise aux dispositions légales et réglementaires, nous veillons à assumer nos responsabilités en matière de signalement. Lors des inspections, il est important de faire preuve de coopération et d'apporter notre soutien, conformément aux exigences en vigueur.

Il est obligatoire que tous les employés adhèrent à notre Code of Business Conduct & Ethics, aux lois et réglementations ainsi qu'aux autres directives, politiques et procédures internes. La conformité est contrôlée et les violations, suivant les circonstances et les lois en vigueur, peuvent donner lieu à une nouvelle formation ou à des mesures disciplinaires telles qu'un avertissement formel ou le licenciement.

Les violations de la loi peuvent également entraîner des amendes pénales et/ou civiles, ainsi que d'autres sanctions.

En outre, il est important de savoir que, dans la mesure où Ascendis Pharma peut être tenue responsable des Tiers agissant en notre nom, nous devons évaluer soigneusement les partenaires commerciaux potentiels et nous assurer qu'ils respectent des normes éthiques professionnelles similaires aux nôtres avant de travailler avec eux.



Qui est tenu de respecter notre Code of Business Conduct & Ethics?

Nous sommes tous tenus de respecter notre Code of Business Conduct & Ethics. Notre Code of Business Conduct & Ethics s'applique aux employés d'Ascendis Pharma du monde entier, à la fois au siège social et dans nos filiales.

En outre, Ascendis Pharma peut engager des Tiers qui, à la lumière de rôles et responsabilités spécifiques, sont également soumis aux principes de notre Code of Business Conduct & Ethics.

Notre Code of Business Conduct & Ethics ne peut pas aborder tous les problèmes éthiques qui peuvent survenir. Nous sommes donc tenus de demander conseil à notre supérieur hiérarchique direct ou au service Compliance lorsque nous avons besoin d'aide supplémentaire pour comprendre nos obligations légales et éthiques.

Notre Code of Business Conduct & Ethics s'applique partout où nous menons nos activités. Si notre Code of Business Conduct & Ethics n'est pas aligné sur les règles locales, nous devons toujours appliquer la plus stricte des deux.

Toute dérogation au présent Code of Business Conduct & Ethics, pour les membres de notre Board of Directors, les cadres dirigeants ou autres principaux responsables financiers, ne peut être accordée que par notre Board of Directors et sera divulguée au public comme l'exige la législation en vigueur et les règles du Nasdaq Global Stock Market.

Les dérogations au présent Code of Business Conduct & Ethics pour les autres employés ou les Tiers concernés ne peuvent être accordées que par le President and CEO, le Chief Financial Officer ou le Chief Legal Officer et seront signalées à notre Audit Committee.



Que se passera-t-il en cas de violation de notre Code of Business Conduct & Ethics?

Chez Ascendis Pharma, nous sommes tous responsables du respect de normes éthiques élevées en matière de conduite professionnelle, et nous serons tenus responsables du respect de notre Code of Business Conduct & Ethics et des politiques et procédures connexes.

Un comportement contraire à l'éthique ou illégal peut exposer Ascendis Pharma à des sanctions civiles et/ou pénales, à des sanctions sectorielles et à des atteintes à sa réputation, et peut donc être préjudiciable à toute personne travaillant pour Ascendis Pharma.

Si vous pensez avoir enfreint le Code of Business Conduct & Ethics ou d'autres procédures ou directives, vous devez immédiatement contacter votre responsable pour discuter de la manière de gérer la situation. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour aborder la question avec votre responsable, veuillez contacter le service Compliance ou des Human Resources, selon le cas.

Les violations, suivant les circonstances et les lois en vigueur, peuvent donner lieu à une nouvelle formation ou à des mesures disciplinaires telles qu'un avertissement formel ou le licenciement.

Les violations de la loi peuvent également entraîner des amendes pénales et/ou civiles, ainsi que d'autres sanctions.

Le fait de ne pas signaler une violation peut en soi constituer une violation de notre Code of Business Conduct & Ethics.



Des doutes et questions?

Notre Code of Business Conduct & Ethics n'est pas destiné à être un règlement exhaustif et ne peut pas aborder toutes les situations auxquelles vous pourriez être confronté(e).

Si vous ne vous sentez pas à l'aise à propos d'une situation, ou si vous avez des doutes quant à savoir si une activité ou un comportement est conforme aux lois, réglementations ou normes éthiques d'Ascendis Pharma, nous vous encourageons à contacter votre responsable pour obtenir des conseils.

Si votre responsable ne peut pas répondre à votre question, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour contacter votre responsable à propos du sujet en question, contactez le service Human Resources (pour les problèmes liés au travail) ou le service Compliance.

Votre responsable et les services Human Resources et Compliance vous écouteront toujours et feront de leur mieux pour vous guider. Les questions peuvent aider Ascendis Pharma à s'améliorer davantage. N'hésitez donc pas à nous contacter si vous avez des questions, des préoccupations ou des doutes.

Vous trouverez peut-être également utile de consulter notre Guide de prise de décision conçu pour faciliter la prise de décision éthique.

Signaux d'alarme

Le fait d'utiliser ou d'entendre les phrases ou expressions suivantes peut dans certains cas signifier qu'une activité douteuse a lieu ou peut avoir lieu. Nous appelons cela un signal d'alarme.

- "Tout le monde le fait."
- "Personne ne saura jamais."
- "Je promets que je ne le ferai plus jamais."
- "Nous ferons tout ce que vous voulez si vous nous confiez la mission."
- "Cette conversation n'a jamais eu lieu."
- "Assurez-vous que personne ne voit à nouveau ce document."
- "La fin justifie les moyens."
- "Appelons la situation par un nom différent de ce qu'elle est."

Si vous suspectez qu'une situation est digne d'un signal d'alarme, le Guide de prise de décision vous aidera à décider de votre prochaine étape.

Guide de prise de décision éthique

Bien que le Code of Business Conduct & Ethics soit un guide utile, il ne peut pas aborder tous les problèmes éthiques importants que nous pourrions rencontrer. Par conséquent, nous avons élaboré un Guide de prise de décision éthique.

Ce Guide aborde des questions pertinentes, et les réponses aux questions peuvent vous guider dans la prise de bonnes décisions.

Lors de l'évaluation d'un problème ou d'une situation, il est recommandé de tenir compte des éléments suivants:

- A. Quel impact cela aura-t-il sur les partenaires commerciaux, les Professionnels de santé, les actionnaires, les autorités réglementaires, les employés et les autres parties prenantes, et
- B. Comment cela affectera-t-il la réputation d'Ascendis Pharma?

Réfléchissez également aux 5 questions ci-dessous:

1. Est-ce acceptable d'un point de vue juridique ou réglementaire?
2. Mon comportement est-il conforme au Code of Business Conduct & Ethics?
3. Mon comportement respecte-t-il les valeurs d'Ascendis Pharma: Patients, science, passion?
4. Serais-je à l'aise si ou quand mon comportement est signalé dans les médias?
5. Serais-je à l'aise pour en parler à mes collègues ou à des personnes extérieures à Ascendis Pharma?

Vous pouvez continuer si la réponse aux 5 questions est OUI, et que la décision est dans l'intérêt de tous les groupes mentionnés sous A, et que la décision n'aura aucun impact négatif sur la réputation d'Ascendis Pharma.

En cas d'incertitude, ne décidez pas sans consulter votre responsable direct ou le service Compliance.

Objectifs et responsabilités de l'employé et du responsable

Employé

Lisez, comprenez et respectez notre Code of Business Conduct & Ethics et respectez-le à la fois dans l'esprit et dans la lettre dans votre travail quotidien.

Suivez, dans les délais, toutes les formations sur et associées à notre Code of Business Conduct & Ethics.

En cas de doute, contactez votre responsable ou le service Compliance pour obtenir des conseils.

Exprimez-vous si vous soupçonnez ou avez connaissance dans l'entreprise d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal.

Responsable

Soutenez et fournissez des conseils aux employés sous votre responsabilité, s'ils ont des doutes concernant le Code of Business Conduct & Ethics ou les politiques et procédures associées.

Assurez-vous que les employés sous votre responsabilité ont suivi toutes les formations sur notre Code of Business Conduct & Ethics ainsi que les formations associées.

Assurez-vous que les employés sous votre responsabilité comprennent et appliquent à la fois les principes écrits et l'esprit du Code of Business Conduct & Ethics dans leur travail quotidien.

Assurez-vous que les employés sous votre responsabilité connaissent notre Politique de signalement et connaissent notre Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte.

Assurez-vous que la performance se mesure non seulement en résultats, mais également par la manière dont les résultats sont obtenus.





Les sections suivantes de notre Code of Business Conduct & Ethics décrivent et résument nos politiques éthiques et juridiques globales, nos principes fondamentaux, nos valeurs et notre cadre d'action dans plusieurs domaines identifiés et peuvent être appuyées par des politiques et procédures plus détaillées.

01

Culture de la qualité 14

02

Intégrité commerciale 18

03

Intégrité personnelle 24

04

Intégrité dans nos interactions 28

05

Communication avec les parties prenantes
externesh 36

06

Confidentialité et propriété intellectuelle 40

07

Informations et cybersécurité, éthique des données et confidentialité des données 42

08

Politique de respect des personnes 46

09

Politique de santé et de sécurité 48

10

Responsabilité environnementale..... 50

11

Politique de signalement et Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte..... 52

01

Culture de la qualité

Chez Ascendis Pharma, notre Culture de la qualité¹ repose sur un état d'esprit de haute qualité dans l'ensemble de notre entreprise.

Ensemble, nous prenons nos responsabilités, adoptons une approche scientifique et basée sur les risques et assumons la responsabilité des solutions durables, et ce en gardant toujours le patient à l'esprit.

Notre état d'esprit de Qualité est fondamental pour garantir que nos produits sont efficaces et sûrs et améliorer la vie des patients en répondant à leurs besoins.

Nous suivons et améliorons continuellement notre Système de gestion de la qualité en respectant toutes les réglementations pertinentes.

Contenu

- Politique de la qualité
- Recherche et développement
- Essais cliniques
- Sécurité du patient
- Réclamations relatives à la qualité des produits
- Informations médicales
- Médicaments contrefaits

¹ Qualité GxP telle que les Bonnes pratiques cliniques (BPC), les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL), les Bonnes pratiques de fabrication (BPF), les Bonnes pratiques de distribution (BPD) et les Bonnes pratiques de pharmacovigilance (BPP).

Politique de la qualité

L'Executive Management Team d'Ascendis Pharma a établi cette Politique de la qualité pour décrire notre engagement à délivrer des produits de qualité pour les patients.

Afin de respecter notre engagement envers la qualité, Ascendis Pharma promeut une culture axée sur la qualité pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits Ascendis Pharma, ainsi que notre conformité aux réglementations.

La qualité fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Les patients sont notre priorité et ils sont au cœur de nos activités. Nous promovons une culture de la qualité dans toute la chaîne de valeur d'Ascendis Pharma, dans le but de faire ce qui est juste et d'améliorer continuellement nos processus.

Nous disposons d'un Système de gestion de la qualité couvrant les activités GxP d'Ascendis Pharma, garantissant notre conformité aux exigences réglementaires mondiales. Il est maintenu et amélioré par le biais d'un système d'amélioration continue basée sur des examens réguliers de la qualité, l'analyse de feedback et la mise en place de CAPA. Nous adoptons une approche scientifique basée sur les risques et cherchons de manière proactive à maîtriser les problèmes de qualité potentiels tout au long du cycle de vie de nos produits.

Recherche et développement

Chez Ascendis Pharma, nous sommes motivés par les patients, la science et la passion, et nous nous engageons à faire preuve de curiosité et de diligence lorsque nous innovons, développons et améliorons nos produits et procédés.

Nous menons des activités de recherche clinique et non clinique conformément aux directives et normes internationales en vigueur, aux Bonnes pratiques cliniques de l'ICH, aux Bonnes pratiques de laboratoire et aux normes éthiques qui répondent aux exigences internationales, et travaillons également en permanence pour améliorer les normes de bien-être des animaux par le biais de nos engagements liés à la signature de la « Déclaration de Marseille sur la mise en œuvre mondiale de normes élevées pour les animaux hébergés et utilisés en interne et en externe par l'industrie à des fins scientifiques ».

Les recherches impliquant la personne humaine doivent être conformes à toutes les dispositions ci-dessus, y compris aux principes de la Déclaration d'Helsinki et aux normes éthiques, lois et réglementations en vigueur.

Nous veillons à ce que nos études sur les animaux soient menées conformément à des normes de bien-être élevées, minimisant ainsi la douleur et le stress. Actuellement, les tests sur les animaux sont nécessaires pour garantir une utilisation sûre des produits pharmaceutiques et ne peuvent pas être évités. Conformément aux principes 3R (Remplacement, réduction et raffinement), les stratégies sont continuellement étudiées pour remplacer les études animales par des tests par tubes à essai et des technologies de prédiction informatique modernes, afin de réduire le nombre d'animaux dans les études et de raffiner les procédures d'étude pour minimiser la détresse.

En tant qu'employés d'Ascendis Pharma, nous sommes tenus d'agir d'une manière qui répond à ces normes internationales en matière d'éthique, de qualité et d'intégrité lors de la planification, de la conduite et du signalement des activités de recherche et développement.

Essais cliniques

Chez Ascendis Pharma, nous menons des essais cliniques conformément aux exigences réglementaires et aux directives internationalement reconnues.

Lorsque nous nous engageons dans des essais cliniques avec des patients ou des volontaires, nous nous assurons que les droits, la sécurité et le bien-être de tous les participants à l'essai sont protégés, et que les données sont fiables et robustes.

Nous considérons que la transparence des données des essais cliniques est une responsabilité scientifique et morale, et nous nous engageons totalement à communiquer les données scientifiques de nos essais cliniques.

Points clés à retenir

- Donnez la priorité à la sécurité du patient.
- Signalez tout Événement indésirable (EI), toute Situation particulière (SP) ou toute Réclamation relative à la qualité d'un produit associé à un EI/SP pour les produits Ascendis Pharma à Drug.Safety@ascendispharma.com ou Drug.Safety_EU@ascendispharma.com dans un délai d'un jour ouvrable.
- Signalez toute réclamation relative à la qualité du produit à Complaint@ascendispharma.com dans un délai d'un jour ouvrable.
- Ne compromettez pas les procédures de qualité : améliorez-les continuellement en adoptant une approche scientifique et basée sur les risques.
- Ne conservez pas d'informations sur la sécurité des patients pour vous-même, prenez vos responsabilités et signalez-les.

Réclamation relative à la qualité du produit (RQP)

Une Réclamation relative à la qualité du produit désigne toutes les réclamations liées à la conception, à l'étiquetage, à la fabrication ou au conditionnement liées à un produit Ascendis Pharma, y compris

- Toute réclamation impliquant le non-respect éventuel des spécifications.
- Tout mécontentement concernant la conception, le conditionnement, l'étiquetage ou la fonctionnalité, y compris les erreurs d'utilisation.

Pour les pièces d'un Dispositif, il s'agit de toute communication écrite, électronique ou orale faisant état de déficiences liées à l'identité, la qualité, la durabilité, la fiabilité, la sécurité, l'efficacité ou la performance d'un dispositif après sa mise sur le marché.

Sécurité du patient

Chez Ascendis Pharma, nous donnons la priorité à la sécurité des patients. Nous nous conformons aux lois en vigueur en matière de santé et de sécurité afin de garantir que nos produits respectent les normes de sécurité, d'efficacité et de qualité.

Nous prenons grand soin de protéger les patients en évaluant en permanence les événements indésirables liés à nos produits et services et en fournissant continuellement des mises à jour et des conseils si nécessaire.

Tous les employés d'Ascendis Pharma sont tenus de signaler immédiatement tout Événement indésirable, toute Situation particulière ou toute Réclamation relative à la qualité d'un produit suspecté associé à un EI/SP (voir ci-dessous) dont ils prennent connaissance concernant les produits d'Ascendis Pharma. Un tel rapport doit être déposé dans un délai d'un jour ouvrable à Drug.Safety@ascendispharma.com (pour les rapports provenant de pays non européens) ou Drug.Safety_EU@ascendispharma.com (pour les rapports provenant de pays européens).

Événement indésirable

Un événement indésirable est tout événement médicamenteux fâcheux survenant chez un patient ou un sujet d'essai clinique auquel un médicament a été administré et qui n'a pas nécessairement de lien de causalité avec ce traitement. Un événement indésirable peut donc être tout signe défavorable et non intentionnel (p. ex. un résultat de laboratoire anormal), tout symptôme ou maladie temporairement associé à l'utilisation d'un médicament, qu'il soit considéré ou non comme lié au médicament. Synonymes : Expérience indésirable, effet secondaire.

Les événements suivants sont considérés comme des Situations particulières nécessitant un rapport de sécurité, même en l'absence d'effet secondaire potentiel:

- Grossesse, y compris exposition paternelle
- Allaitement
- Manque d'efficacité
- Surdosage
- Mauvaise utilisation et abus
- Utilisation hors AMM
- Erreurs médicamenteuses
- Exposition professionnelle
- Suspicion de transmission d'agents infectieux via un médicament
- Bénéfice thérapeutique inattendu
- Interactions médicamenteuses
- Médicaments contrefaits

Les quatre critères minimaux suivants identifient un Événement indésirable:

- Un Déclarant identifiable,
- Un Patient,
- Au moins un Événement indésirable suspecté, et
- Au moins un Produit Ascendis Pharma suspecté.

Informations médicales

Chez Ascendis Pharma, nous veillons à ce que notre gestion des demandes d'informations médicales d'Ascendis Pharma respecte les lois et réglementations en vigueur, les directives internationales et les normes internationales de conformité en matière de soins de santé.

Les demandes de telles informations médicales peuvent provenir de membres de la communauté médicale, de patients et de soignants, ainsi que d'autres contacts externes.

Les demandes sont reçues via divers canaux, y compris, mais sans s'y limiter, les réunions en face à face, les appels téléphoniques, les e-mails, le courrier postal et/ou les contacts via les sites Web d'Ascendis Pharma.

Seuls les employés autorisés et formés au sein du service Medical Affairs peuvent répondre aux demandes d'informations médicales. Les employés en dehors du service Medical Affairs ne sont pas autorisés à répondre à des demandes d'informations médicales.

Si les employés en dehors du service Medical Affairs reçoivent des demandes d'informations médicales, les demandes doivent toujours être transmises au groupe Medical Information local pour documentation et réponse, accompagnées des documents justificatifs tels que la communication par e-mail du demandeur. Les demandes d'informations médicales sont transmises à medinfo@ascendispharma.com (États-Unis/Canada) ou à medinfo-eu@ascendispharma.com (Europe).

Médicaments contrefaits

Les médicaments contrefaits sont des médicaments falsifiés. Il s'agit d'un produit fabriqué ou vendu dans l'intention de présenter de manière trompeuse son origine, son authenticité ou son efficacité, ou il peut s'agir d'un produit mal étiqueté avec des informations malhonnêtes et illégales.

Les produits contrefaits peuvent également inclure des produits sans ingrédients actifs, de sorte que les patients ne reçoivent pas le traitement bénéfique qu'ils attendent et dont ils ont besoin, ou les produits contrefaits peuvent contenir d'autres ingrédients contenant des contaminants dangereux.

Si un employé pense qu'il a découvert un produit Ascendis Pharma contrefait, il doit immédiatement le signaler à Drug.Safety@ascendispharma.com.

Points clés à retenir

- Seuls les employés autorisés et formés au sein du service Medical Affairs sont autorisés à répondre aux demandes d'informations médicales.
- Les employés en dehors du service Medical Affairs doivent toujours transmettre les demandes d'informations médicales à medinfo@ascendispharma.com (États-Unis/Canada) ou à medinfo-eu@ascendispharma.com (Europe).
- Si vous pensez avoir découvert un produit Ascendis Pharma contrefait, signalez-le immédiatement à Drug.Safety@ascendispharma.com (pour les rapports provenant de pays non européens) ou à Drug.Safety_EU@ascendispharma.com (pour les rapports provenant de pays européens).

02

Intégrité commerciale

Agir avec intégrité est le fondement de toutes nos activités. C'est ainsi que nous établissons des relations, la confiance et le respect. Lorsque nous agissons de manière responsable et honorable, respectons des normes éthiques élevées et sommes dignes nos valeurs, nous attirons l'attention des autres et sommes perçus comme un partenaire commercial fiable et digne de confiance.

Chez Ascendis Pharma, nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et ouverte et nous menons nos activités de manière éthique et transparente. Nous ne tolérons aucune conduite interdite, c.-à-d. corruption, fraude, collusion, coercition, obstruction, blanchiment d'argent ou financement du terrorisme dans le cadre de nos activités ou opérations.

Contenu

- Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- Concurrence loyale
- Lois sur le commerce international, les sanctions, les embargos et la lutte contre le boycott
- Dossiers Ascendis Pharma
- Exactitude des rapports financiers

Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Il existe un consensus mondial croissant selon lequel la corruption est nocive pour les sociétés et les économies. Des institutions telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont identifié la corruption comme l'un des obstacles les plus graves au développement économique et social, en particulier dans les économies en développement.

La corruption fait référence à un comportement malhonnête ou illégal en général, en particulier par les personnes en position de pouvoir. Bien que la corruption soit souvent associée aux pots-de-vin, elle ne se limite pas à ces derniers. La corruption englobe également d'autres comportements illégaux tels que le détournement de fonds, l'abus de pouvoir, la fraude, la tromperie, le népotisme et la collusion.

Un pot-de-vin consiste à offrir ou recevoir quelque chose de valeur en échange d'une influence ou d'une faveur en retour. Donner de l'argent ou d'autres types d'incitation pour agir en votre faveur est considéré comme une influence inappropriée.

Les pots-de-vin et les paiements inappropriés peuvent être monétaires, tels que des espèces ou des remises, mais ils peuvent également être non monétaires, tels que des cadeaux, des marques d'hospitalité, des voyages ou tout autre type d'article ou de service qui constitue ou est censé constituer une valeur pour le bénéficiaire. Même si vous ne versez pas de pot-de-vin directement à une personne, les paiements ou autres avantages ou bénéfices offerts aux membres de la famille ou aux amis proches du bénéficiaire peuvent également être considérés comme un pot-de-vin. Cela inclut les paiements de facilitation, qui sont des paiements non officiels (généralement impliquant un petit montant) à un Agent public, souvent de bas niveau, pour obtenir ou accélérer une action ou un service de routine auquel une personne ou une société a droit.

Paiement de facilitation

Il peut s'agir d'un paiement effectué explicitement pour assurer ou accélérer l'exécution par des agents publics d'une action de routine à laquelle vous avez déjà droit, telle que l'obtention de permis, de licences ou d'ordres de mission, la réception d'approvisionnement en eau et en électricité, la protection de la police, le chargement et le déchargement de cargaisons et le dédouanement.

Dessous-de-table

Le dessous-de-table est une forme illégale de corruption négociée dans laquelle une commission est payée au preneur de pot-de-vin en échange de services rendus.

Ascendis Pharma interdit toute forme de corruption et de pot-de-vin, qu'elle implique un Agent public ou une personne ou une société du secteur privé, ou qu'elle soit effectuée directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un Tiers. Dans le cadre de ses relations avec des Tiers, il est interdit à Ascendis Pharma d'effectuer indirectement un paiement par l'intermédiaire d'un Tiers que nous n'aurions pas pu effectuer directement nous-mêmes.

Étant donné que les Agents publics sont souvent à la fois les régulateurs de nos produits et les principaux clients, et que toutes les formes de corruption commerciale et publique sont interdites, nous, en tant que société pharmaceutique, devons être particulièrement sensibles aux problèmes de corruption lorsque des Agents publics sont concernés.

Les réglementations anticorruption et de lutte contre les pots-de-vin sont étroitement liées aux lois de lutte contre les dessous-de-table. La Loi de lutte contre les dessous-de-table (Anti-Kickback Statute) et la Loi Stark aux États-Unis et les lois européennes ou d'autres pays spécifiques équivalents interdisent aux prestataires médicaux de payer ou de recevoir des pots-de-vin, une rémunération ou toute chose de valeur en échange de recommandations de patients qui recevront un traitement payé par des programmes de soins de santé gouvernementaux.

Ces lois sont conçues pour que les décisions en matière de traitement médical ne soient pas influencées par un gain monétaire potentiel. Les dessous-de-table et autres arrangements financiers illégaux peuvent donner aux professionnels de santé des raisons de recommander des patients pour un traitement dont ils n'auraient peut-être pas réellement besoin. Il est essentiel pour le succès à long terme d'Ascendis Pharma que les patients puissent avoir confiance dans le fait que le choix des soins qu'ils reçoivent est basé sur leurs besoins médicaux réels plutôt que sur l'intérêt financier de leur médecin.

La corruption, les pots-de-vin et les dessous-de-table sous quelque forme que ce soit ne sont pas tolérés par Ascendis Pharma et ne sont pas autorisés en vertu de notre Code of Business Conduct & Ethics. La corruption, les pots-de-vin et les dessous-de-table exposent Ascendis Pharma et ses employés individuellement à des poursuites pénales et civiles.

L'interdiction de toute forme de corruption, de pots-de-vin et de dessous-de-table s'applique à tout moment, partout dans le monde, qu'il s'agisse d'Agents publics, d'autres Tiers ou de particuliers ou d'entreprises.

Les employés d'Ascendis Pharma doivent être conscients qu'aucun cadeau, divertissement, voyage et remboursement d'indemnités journalières ne doit être donné ou reçu en guise de récompense ou d'encouragement pour un traitement préférentiel : cela constituerait un pot-de-vin illégal. De même, tous les contrats, parrainages, dons caritatifs et autres dons de ressources telles que du temps, des finances ou des biens, dans la mesure où ils sont autorisés, sont soumis à notre Code of Business Conduct & Ethics ainsi qu'aux lois mondiales et locales de lutte contre la corruption et les dessous-de-table.

En tant qu'employé d'Ascendis Pharma, vous ne pouvez jamais:

Offrir ou payer directement ou indirectement, ou autoriser une offre ou un paiement d'argent ou de toute chose de valeur à un Agent public, un Professionnel de santé ou toute autre personne ou entité, y compris le secteur privé, qui est:

- Destiné à influencer indûment le bénéficiaire dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles, ou
- Destiné à obtenir indûment un traitement préférentiel ou un avantage indu pour Ascendis Pharma, ou
- Destiné à remercier le destinataire d'avoir pris une décision ou agi d'une manière qui a profité à Ascendis Pharma de manière inappropriée.

Demander ou accepter directement ou indirectement tout argent ou objet de valeur, qui est:

- Destiné à influencer indûment ses responsabilités professionnelles, ou
- Destiné à remercier quelqu'un d'avoir pris une décision ou d'avoir agi d'une manière qui a profité indûment à la personne ou à l'entité qui a offert l'objet de valeur.

Concurrence loyale


La concurrence stimule le marché et améliore la productivité et l'innovation, ce qui profite à la société et au consommateur.

Les lois sur la concurrence sont appliquées pour éviter que les entreprises ne restreignent la concurrence ou ne recourent à des pratiques illégales pour augmenter les prix. Exemples de pratiques anticoncurrentielles:

- Restriction de la production : lorsque plusieurs entreprises sur un marché conviennent de restreindre leur production afin d'augmenter les prix moyens des produits qu'elles vendent.
- Partage de marché / division de territoires : lorsque les entreprises acceptent de laisser des entreprises individuelles contrôler certaines parties du marché (généralement sur une base géographique) dans le but que chaque entreprise puisse devenir le fournisseur dominant dans leur partie du marché.
- Le trucage des offres : lorsque l'appel d'offres d'un contrat de vente de biens et de services est prédéterminé par toutes les sociétés concernées. Le trucage des offres commence lorsque toutes les entreprises conviennent qu'une seule entreprise remportera le contrat. Cette entreprise fera alors une offre légèrement inférieure à toutes les autres offres.

Points clés à retenir

- L'interdiction de toute forme de corruption, de pots-de-vin et de dessous-de-table s'applique à tout moment, partout dans le monde.
- Un pot-de-vin consiste à offrir ou recevoir quelque chose de valeur en échange d'une influence ou d'une faveur en retour.
- Les pots-de-vin peuvent être monétaires, tels que des espèces ou des remises, mais ils peuvent également être non monétaires, tels que des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des voyages.
- Il n'est pas nécessaire de verser un pot-de-vin directement à une personne : les paiements ou autres avantages aux membres de sa famille ou à ses amis proches peuvent être considérés comme un pot-de-vin.
- Des précautions particulières doivent être prises lorsque des agents publics sont concernés.
- Il est interdit à Ascendis Pharma d'effectuer indirectement un paiement par l'intermédiaire d'un Tiers que nous n'aurions pas pu effectuer directement nous-mêmes.
- La corruption, les pots-de-vin et les dessous-de-table exposent Ascendis Pharma et ses employés individuels à des poursuites pénales et civiles.



Chez Ascendis Pharma, nous nous engageons en faveur d'une concurrence libre et ouverte conformément aux lois en vigueur en matière de concurrence.

Une attention particulière doit être accordée à l'absence de tout comportement qui pourrait être abusif sur les marchés où Ascendis Pharma détient une position dominante.

En tant qu'employé d'Ascendis Pharma, vous devez toujours réfléchir attentivement lorsque vous communiquez sur les aspects concurrentiels et éviter les propos qui pourraient insinuer un motif ou une intention abusifs.

Le non-respect des lois sur la concurrence pourrait avoir de graves conséquences pour Ascendis Pharma en tant que société ainsi que pour les employés individuels d'Ascendis Pharma concernés.

Aucun employé d'Ascendis Pharma ne peut:

- Restreindre la concurrence par des accords, arrangements ou ententes illicites qui entravent la concurrence.
- Faire des offres illégales pour des contrats et/ou des appels d'offres.
- Échanger des informations non publiques sur les prix, les méthodes de tarification, les stratégies de vente, les opportunités commerciales, les bénéfices, les coûts, les plans de recherche et développement, les données de vente, les parts de marché ou d'autres informations concurrentielles avec des concurrents réels ou potentiels.
- Mener des discussions qui peuvent conduire à la coordination d'un comportement concurrentiel. Il faut également s'assurer que les ordres du jour et les points de discussion lors de réunions, telles que celles des associations professionnelles, ne comportent pas de questions sensibles sur le plan de la concurrence.
- Imposer des prix de revente fixes ou minimaux à nos distributeurs et grossistes et omettre d'impliquer le service Legal avant d'imposer des clauses de concurrence, des accords d'exclusivité ou des restrictions territoriales.

En cas de préoccupations, de doutes ou de questions à cet égard, le service Legal doit être consulté.

Lois sur le commerce international, les sanctions, les embargos et la lutte contre le boycott

Nous nous engageons à respecter les lois, réglementations et sanctions commerciales en vigueur.

Les exigences peuvent inclure des contrôles intérieurs pour empêcher la propagation et la distribution d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Par exemple, l'exportation de certains matériaux biologiques, organismes génétiquement modifiés, produits chimiques, équipements biomédicaux et de manipulation de produits chimiques utilisés dans le développement ou la production de produits pharmaceutiques ou de dispositifs médicaux, ou le transfert d'informations ou de technologies à l'étranger à des fins de fabrication, de test ou d'ingénierie.

En outre, les lois et politiques peuvent interdire à Ascendis Pharma de coopérer avec des boycotts non autorisés de pays qui sont amis de l'un des pays dans lesquels Ascendis Pharma mène ses activités, en particulier les règles relatives aux transactions et investissements impliquant certains pays, groupes ou individus, y compris ceux associés au terrorisme, au trafic de stupéfiants ou à la prolifération d'armes nucléaires.

Vous devez toujours observer et respecter les lois, réglementations, exigences et procédures internes en vigueur relatives aux interdictions d'exportation, restrictions d'exportation et autres contrôles, et demander conseil au service Legal ou Compliance si vous êtes impliqué dans des transactions transfrontalières.



Dossiers Ascendis Pharma

Des dossiers précis et fiables sont essentiels à notre activité. Nos dossiers constituent la base de nos déclarations de revenus, de nos rapports financiers et de nombreux autres aspects de notre activité, et guident notre prise de décision commerciale et notre planification stratégique.

Tous les dossiers d'Ascendis Pharma doivent être complets, exacts et fiables dans tous leurs aspects significatifs. Tous les employés d'Ascendis Pharma doivent respecter toutes les politiques de conservation des documents d'Ascendis Pharma en ce qui concerne les dossiers dont ils ont la charge.

Exactitude des rapports financiers

En tant que société cotée en bourse, nous sommes soumis à diverses lois, réglementations et obligations de déclaration sur les valeurs mobilières.

La loi fédérale américaine, d'autres législations en vigueur et nos politiques exigent que la divulgation soit juste, exacte, opportune, compréhensible et contienne des informations complètes concernant l'activité d'Ascendis Pharma, la situation financière et les résultats d'exploitation.

Les rapports inexacts, incomplets ou inopportuns ne seront pas tolérés et peuvent gravement nuire à Ascendis Pharma et engager une responsabilité juridique.



03

Intégrité personnelle

Pour nous assurer que nos décisions commerciales ne sont pas influencées par des intérêts personnels, nous divulguerons et traiterons les conflits d'intérêts potentiels, perçus et existants.

Pour maintenir la confiance de nos parties prenantes et partenaires commerciaux, nous devons nous assurer que les décisions que nous prenons ne sont pas influencées ou ne semblent pas être influencées par des intérêts conflictuels.

Contenu

- Conflit d'intérêts
- Cadeaux
- Délit d'initié

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est la situation dans laquelle les intérêts individuels interfèrent ou semblent interférer avec les intérêts d'Ascendis Pharma.

Les conflits d'intérêts couvrent de nombreuses situations telles que le népotisme, les cadeaux inappropriés et le délit d'initié.

Les décisions doivent toujours être basées sur le meilleur intérêt d'Ascendis Pharma et nos patients plutôt que sur tout bénéfice personnel. Les décisions doivent être basées uniquement sur des critères objectifs et une évaluation professionnelle et ne doivent jamais être influencées par des intérêts personnels.

Si vous pensez avoir un conflit d'intérêts ou si vous vous trouvez dans une situation que d'autres personnes peuvent percevoir comme un conflit d'intérêts, vous devez le signaler par écrit à votre responsable direct ou au service Compliance sans retard injustifié.

Votre responsable ou le service Compliance évaluera la situation et déterminera s'il s'agit d'un conflit d'intérêts et, le cas échéant, comment y remédier au mieux.

Cadeaux

Un cadeau est un article fourni gratuitement et sans rien attendre en retour.

L'offre et la réception de cadeaux sont des pratiques commerciales courantes. Les cadeaux et divertissements professionnels appropriés sont des courtoisies de bienvenue conçues pour établir des relations et une compréhension entre des partenaires commerciaux.

Points clés à retenir

- Ne donnez ou ne recevez jamais un cadeau qui est ou pourrait être perçu comme une tentative d'influencer indûment une décision.
- Aucun cadeau ne peut être offert aux Agents publics.
- Des règles spécifiques s'appliquent concernant les cadeaux et la fourniture de toute chose de valeur aux Professionnels de santé.
- En cas de doute ou si vous avez des questions, contactez le service Compliance.

Points clés à retenir

- Un conflit d'intérêts est la situation dans laquelle les intérêts individuels interfèrent ou semblent interférer avec les intérêts d'Ascendis Pharma, que ce soit au profit de la personne ou au profit d'Ascendis Pharma.
- Les conflits d'intérêts couvrent de nombreuses situations telles que le népotisme, les cadeaux inappropriés et le délit d'initié.
- Si vous pensez avoir un conflit d'intérêts, vous devez le signaler par écrit à votre responsable direct ou au service Compliance.

Cependant, les cadeaux et divertissements ne doivent pas compromettre, ou sembler compromettre, la capacité à prendre des décisions commerciales objectives et équitables et doivent toujours être conformes aux lois, réglementations et directives internes. Offrir ou recevoir un cadeau pourrait créer ou sembler créer un conflit d'intérêts et pourrait également être considéré comme une tentative d'influencer indûment une décision.

Il est de votre responsabilité de faire preuve de bon sens dans ce domaine. En règle générale, vous pouvez offrir ou recevoir des cadeaux ou des divertissements modérés de la part de clients, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux, mais uniquement dans la mesure où ils sont raisonnables et conformes aux pratiques commerciales habituelles et respectent nos directives internes. Cependant, sachez qu'aucun cadeau ne peut être offert à des Agents publics, et qu'une attention particulière doit être accordée aux règles spécifiques concernant l'offre de cadeaux ou de toute chose de valeur aux Professionnels de santé.

Avant d'offrir ou de recevoir un cadeau, vous devez vous poser les questions suivantes, et si vos réponses ne sont pas un NON clair, vous ne devez pas continuer:

- Si c'était un concurrent qui offrait le cadeau, auriez-vous des doutes sur ses intentions?
- Si vous voyiez quelqu'un recevoir un tel cadeau, penseriez-vous que cela fait partie d'un accord pour que cette personne fasse quelque chose en retour?

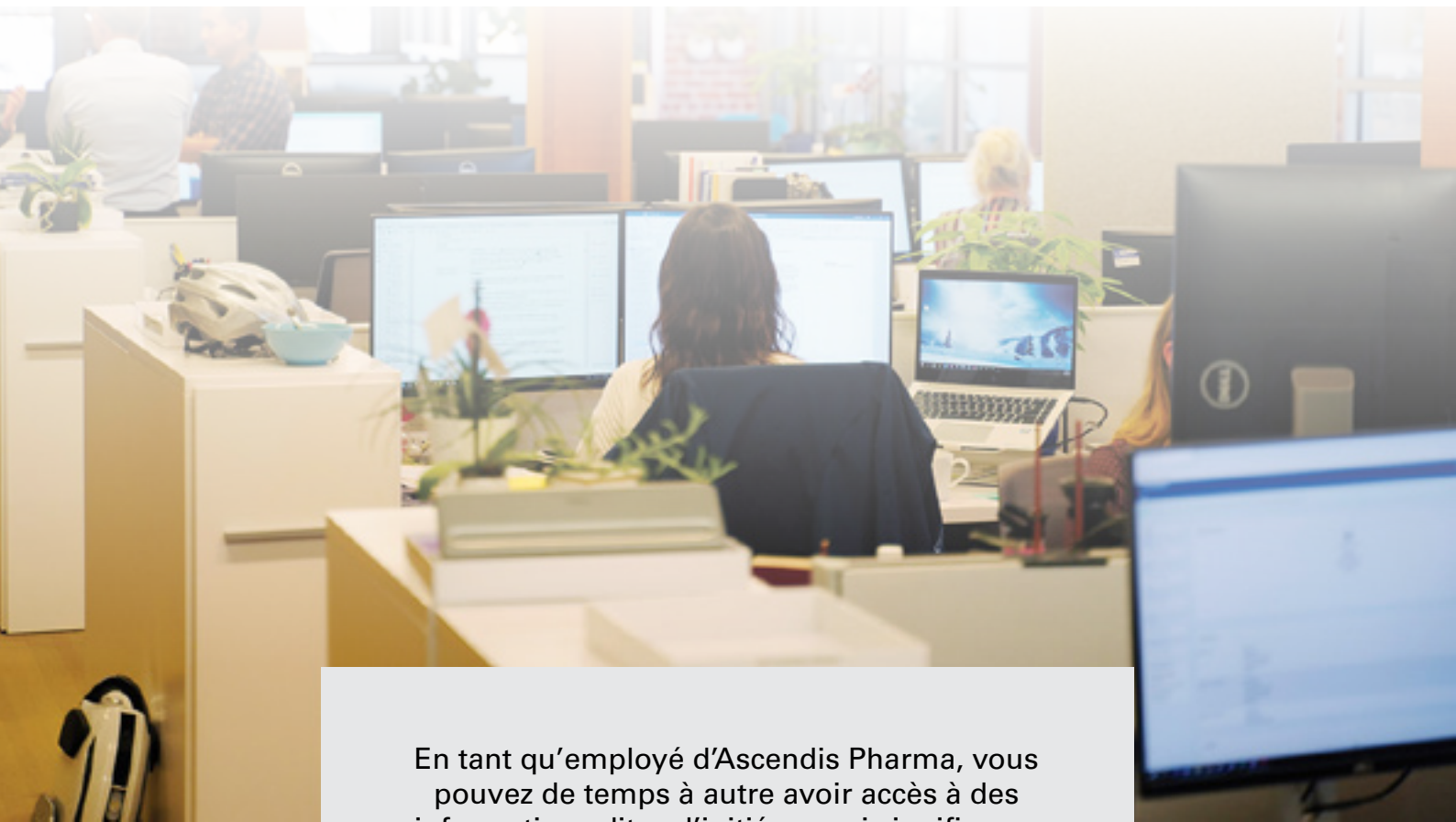
En cas de questions ou de doutes concernant les cadeaux, les divertissements et les dépenses autorisées, le service Compliance doit être consulté.

Délit d'initié

La prévention du délit d'initié est nécessaire pour se conformer aux lois américaines sur les valeurs mobilières (US Securities Laws) ainsi qu'à d'autres lois nationales et internationales afin de préserver la réputation et l'intégrité d'Ascendis Pharma ainsi que celles de toutes les personnes affiliées à Ascendis Pharma, et pour protéger nos employés contre les poursuites pénales pour violation de ces lois.

Période d'interdiction

Une période d'interdiction sur les marchés financiers est une période pendant laquelle il est interdit à certaines personnes, qu'il s'agisse de cadres, d'employés ou des deux, d'acheter ou de vendre des actions de leur société.



En tant qu'employé d'Ascendis Pharma, vous pouvez de temps à autre avoir accès à des informations dites d'initié, ce qui signifie que vous devez vous conformer aux lois américaines sur les valeurs mobilières (US Securities Laws) concernant ces informations.

Vous devez lire attentivement et respecter notre Politique de conformité en matière de délit d'initié.

Qu'est-ce que le délit d'initié et pourquoi est-ce illégal?

Un initié est une personne qui a accès à des informations importantes non publiques.

Le délit d'initié consiste à négocier des actions ou d'autres titres d'une société publique alors qu'elle est en possession d'informations importantes non publiques. Des règles interdisant ou criminalisant le délit d'initié existent dans la plupart des juridictions à travers le monde. Cela est dû au fait que les avantages que les informations privilégiées donnent à l'initié sont considérés comme injustes, car ils permettent à l'initié de tirer profit des informations avant les autres sur le marché.

Les règles régissant le délit d'initié sont complexes et varient considérablement d'un pays à l'autre. Le degré d'application de la loi varie également d'un pays à l'autre. La définition d'un initié dans une juridiction peut être large et peut non seulement couvrir les initiés eux-mêmes, mais également toutes les personnes qui leur sont liées, comme les amis ou les membres de la famille.

Une personne qui prend connaissance d'informations non publiques et effectue des transactions sur cette base peut se rendre coupable d'un délit.

En tant qu'employé(e) d'Ascendis Pharma, il vous est interdit de négocier des actions ou d'autres titres d'Ascendis Pharma alors que vous êtes en possession d'informations importantes non publiques sur Ascendis Pharma ou ses filiales. En outre, il vous est interdit de recommander, de « donner des tuyaux » ou de suggérer à quiconque d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres d'Ascendis Pharma sur la base d'informations importantes non publiques.

Les employés d'Ascendis Pharma, qui, dans le cadre de leurs fonctions, obtiennent des informations non publiques qui peuvent être importantes pour une autre société, n'ont pas le droit d'acheter ou de vendre des actions ou des titres de cette autre société lorsqu'ils sont en possession de ces informations ou de « donner des tuyaux » à d'autres personnes afin qu'elles achètent ou vendent des actions sur la base de ces informations.

La violation des lois sur le délit d'initié peut entraîner de lourdes amendes et des sanctions pénales, ainsi que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Points clés à retenir

- Un initié est une personne qui a accès à des informations importantes non publiques.
- En tant qu'employé(e) d'Ascendis Pharma, il vous est interdit de négocier des actions ou d'autres titres d'Ascendis Pharma alors que vous êtes en possession d'informations importantes non publiques sur Ascendis Pharma ou ses filiales.
- Il vous est également interdit de « donner des tuyaux » à quelqu'un d'autre pour acheter ou vendre des actions d'Ascendis Pharma ou d'autres titres sur la base d'informations importantes non publiques.
- Veuillez étudier attentivement notre politique et nos directives et prêter attention à toutes les informations commerciales que vous recevez.
- La violation des lois sur le délit d'initié peut entraîner de lourdes amendes et des sanctions pénales, ainsi que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

04

Intégrité dans nos interactions

Au sein d'Ascendis Pharma, nous interagissons avec de nombreuses parties prenantes. Dans toutes nos interactions, nous donnons toujours la priorité à l'intégrité et à l'application d'un état d'esprit éthique conforme à la lettre et à l'esprit de la loi. Si des partenaires commerciaux agissent en notre nom, nous attendons d'eux qu'ils se conforment aux lois et réglementations en vigueur et aux principes énoncés dans notre Code of Business Conduct & Ethics.

Contenu

- Professionnels de santé et Organisations de santé
- Patients, soignants et associations de patients
- Agents publics
- Financement des parties prenantes externes: Subventions, dons et parrainages
- Représentants Tiers

Professionnels de santé et Organisations de santé

Chez Ascendis Pharma, nous collaborons avec des Professionnels de santé et des Organisations de santé, et cette collaboration est essentielle pour notre capacité à développer des technologies et des produits innovants au profit des patients du monde entier.

Nous collaborons avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé pour des raisons légitimes et conformément aux réglementations qui s'appliquent à l'entité Ascendis Pharma responsable, aux participants et au lieu où l'interaction a lieu.

En règle générale, nous ne devons jamais offrir à un Professionnel de santé quelque chose qui pourrait être perçu comme une tentative d'influencer indûment sa décision d'acheter, d'utiliser ou de recommander nos produits. Nous devons toujours être en mesure de démontrer l'objectif professionnel d'une interaction avec un Professionnel de santé.

Étant donné que les interactions avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts apparents ou réels, le domaine est strictement réglementé par des exigences de transparence, etc., à la fois dans la législation et dans les codes sectoriels. La transparence est essentielle aux pratiques commerciales éthiques en général, et en particulier dans les interactions avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé.

Les exigences de transparence des lois nationales et internationales et des codes éthiques imposent aux sociétés pharmaceutiques de suivre et de rendre publics les paiements versés aux Professionnels de santé et aux Organisations de santé.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence, et nos informations divulguées respectent les lois, réglementations et codes sectoriels en vigueur.

Conformément à la législation locale, il est strictement interdit aux employés d'Ascendis Pharma et aux Tiers agissant en notre nom d'offrir des cadeaux ou des articles de valeur non pédagogiques aux Professionnels de santé, que le cadeau soit payé à l'aide de fonds personnels ou qu'un remboursement soit demandé à Ascendis Pharma.

Les cadeaux peuvent être toute chose de valeur donnée à un Professionnel de santé qui ne répond pas aux critères des éléments pédagogiques. Les éléments pédagogiques comprennent, sans s'y

limiter, les manuels médicaux, les affiches sur l'état pathologique, les copies des directives de traitement, les modèles anatomiques, les fiches et brochures d'information, les kits de démarrage pour les patients et les documents écrits destinés aux professionnels et aux patients concernant l'observance des régimes médicaux. La valeur de l'élément pédagogique est basée sur la valeur au détail de l'article s'il était acheté par le Professionnel de santé.

Professionnel de santé

La définition varie d'un pays à l'autre et peut inclure toute personne physique exerçant une profession médicale, dentaire, pharmaceutique ou du monde infirmier ou toute autre personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut prescrire, acheter, fournir, recommander ou administrer un médicament.

Cela inclut également tout fonctionnaire ou employé d'une agence gouvernementale ou d'une autre organisation (que ce soit dans le secteur public ou privé) qui peut prescrire, acheter, fournir ou administrer des médicaments. Les grossistes ou distributeurs de produits Ascendis Pharma ne sont pas couverts par la définition.



En outre, Ascendis Pharma ne peut conclure d'accords contractuels qu'avec des Professionnels de santé ou toute personne ou entité en mesure de prescrire, d'acheter ou de recommander un produit Ascendis Pharma, si cela est conforme aux règles, réglementations, codes de l'industrie ainsi qu'aux procédures internes, c.-à-d. qu'il doit toujours exister un besoin légitime documenté et que la rémunération doit refléter une juste valeur marchande pour le service fourni.

Pour ces engagements, nous avons mis en place des procédures et des systèmes internes pour permettre un examen de conformité documenté, un filtrage et une approbation commerciale, et nous divulguons les Transferts de valeur pertinents conformément aux réglementations en vigueur. En tant qu'employé(e) d'Ascendis Pharma, vous êtes tenu(e) de suivre toutes ces politiques et procédures.

Organisation de santé

Toute personne ou entité juridique qui est une association, une organisation de santé, médicale ou scientifique (quelle que soit sa forme juridique ou organisationnelle), comme un hôpital, une clinique, une fondation, une université ou un autre établissement d'enseignement ou encore une société savante (à l'exception des associations de patients) ou une entité par l'intermédiaire de laquelle un ou plusieurs Professionnels de santé fournissent des services médicaux. Les Organisations de santé sont également considérées comme des Établissements de santé. Dans certains pays, la loi locale ou le code sectoriel définit les Professionnels de santé et les Organisations de santé dans un sens plus large qu'Ascendis Pharma. Appliquez toujours la définition plus large.

Transfert de valeur

Tout Transfert de valeur direct ou indirect (au nom d'Ascendis Pharma), qu'il soit monétaire, en nature ou autrement, effectué, à des fins promotionnelles ou non, en lien avec le développement et/ou la vente de produits. Cela comprend notamment le paiement des frais de services, des frais d'inscription, des déplacements et de l'hospitalité fournie, le cas échéant.



Patients, soignants et associations de patients

Les patients sont au cœur de nos activités. Nous collaborons avec les patients, les soignants et les associations de patients pour comprendre leurs besoins et nous concentrer en permanence sur l'amélioration du traitement pour les personnes vivant avec des maladies.

Dans notre collaboration avec les associations de patients, nous reconnaissons le rôle important que les associations de patients jouent dans l'amélioration de la compréhension de la maladie et du traitement par les patients.

En tant qu'entreprise centrée sur le patient, nous partageons l'engagement des organisations de patients envers les patients, et nous les accompagnons dans leurs efforts pour améliorer le soutien aux patients et les soins de santé.

Nos relations avec les patients, les soignants et les associations de patients sont strictement éthiques, professionnelles et non promotionnelles, et notre collaboration se déroule de manière ouverte et crédible et respecte toutes les lois, réglementations, codes sectoriels et directives internes en vigueur.

Points clés à retenir

- Nous ne devons jamais offrir à un Professionnel de santé quelque chose qui pourrait être perçu comme une tentative d'influencer indûment sa décision d'acheter, d'utiliser ou de recommander nos produits.
- Nous devons toujours être en mesure de démontrer un objectif professionnel de l'interaction avec un Professionnel de santé.
- Les honoraires des Professionnels de santé doivent toujours être conformes à la juste valeur marchande.
- Les patients sont au cœur de nos activités, et nos relations avec les patients, les soignants et les organisations de patients sont strictement éthiques, professionnelles et non promotionnelles.



Agents publics

Les Agents publics sont souvent à la fois les régulateurs de nos produits et nos principaux clients et, par conséquent, en tant que société pharmaceutique, nous devons être particulièrement sensibles dans nos interactions avec eux.

Nous devons toujours nous assurer que nos interactions sont effectuées de manière éthique, responsable et transparente.

Agent public

Tout dirigeant ou employé d'une autorité gouvernementale ou de tout département, agence ou instrument de celle-ci, y compris les entités publiques. Un Agent public peut également être un dirigeant ou un employé d'une organisation publique ou toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'un tel gouvernement, ministère, agence ou instrument ou au nom d'une telle organisation publique.

Les interactions entre Ascendis Pharma et un Agent public, qu'elles soient proactives ou réactives, sont soumises à des lois spéciales d'éthique et de lutte contre la corruption conçues pour s'assurer que les Agents publics et les entités gouvernementales qu'ils représentent ne sont pas influencés de manière inappropriée, que les entités commerciales n'obtiennent pas injustement l'accès aux informations en possession du gouvernement, et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Il n'existe pas de législation unique qui s'applique à tous les Agents publics. Pour identifier quelles règles s'appliquent, l'objectif et la nature de l'interaction sont les premiers éléments à prendre en compte. Pour la majorité des interactions, par exemple lorsque Ascendis Pharma répond à une demande du gouvernement, soumet une offre à une entité gouvernementale en réponse à une sollicitation publique, suit un processus établi d'enregistrement ou d'approbation gouvernementale, ou promeut un produit, les lois pertinentes seront celles qui limitent la valeur des cadeaux, gratifications et repas qui peuvent être offerts à un Agent public et éventuellement limitent certaines communications telles que l'imposition d'une période d'interdiction.

D'autres types d'interactions peuvent déclencher des lois sur le lobbying. Le lobbying est généralement compris comme la tentative d'influencer l'action du gouvernement. Le rôle et la responsabilité de l'Agent public sont étroitement liés à l'objectif et à la nature de l'interaction, ce qui est également important à prendre en compte pour déterminer les règles en vigueur.

Nous menons toutes nos activités conformément à la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et à d'autres lois nationales et internationales de lutte contre la corruption qui interdisent les paiements inappropriés et les interactions avec les Agents publics.

Points clés à retenir

- Les interactions avec les Agents publics peuvent être sensibles et sont soumises à des lois internationales strictes et à des règles locales dans les pays où nous exerçons nos activités.
- Dans de nombreux pays, les Agents publics incluent également les Professionnels de santé.
- Nous engageons des Tiers selon les conditions du marché et veillons à payer la juste valeur marchande pour les services fournis.

Financement des parties prenantes externes: Subventions, dons et parrainages

Un financement externe peut être fourni à des parties prenantes sélectionnées à des fins légitimes, p. ex. sous forme de subventions, de dons ou de parrainages. Les exigences relatives à ce financement sont décrites ci-dessous.

Soutenir la recherche, l'information et l'éducation pour améliorer la vie des patients est essentiel, et Ascendis Pharma peut donc fournir un financement aux parties prenantes externes qui bénéficieront directement ou indirectement aux patients, à la communauté scientifique ou médicale.

Nous nous concentrons sur les organisations et les sociétés médicales qui assurent l'éducation, la défense et la recherche dans nos domaines thérapeutiques d'intérêt. Selon l'objectif du financement et le bénéficiaire potentiel, le financement peut être fourni sous forme de subventions, de dons ou de parrainages.

Tous les financements doivent être raisonnables et justifiés compte tenu de l'activité financée et du montant du financement précédent par le marché local ou par Ascendis Pharma à la même organisation demandeuse/bénéficiaire au cours des douze (12) derniers mois. Le financement doit être cohérent avec un budget documenté pour l'activité globale et fourni directement à l'organisation bénéficiaire.

Le financement ne doit jamais être offert ou fourni comme incitation à approuver, rembourser, prescrire, acheter ou recommander un produit Ascendis Pharma, à influencer le résultat d'un essai clinique ou à bénéficier autrement de façon induue aux activités commerciales d'Ascendis Pharma. La politique d'Ascendis Pharma stipule que rien ne doit être offert ou fourni d'une manière qui pourrait créer une apparence ou un conflit réel entre Ascendis Pharma et le bénéficiaire du financement.

Tout type de financement doit être effectué conformément aux lois et réglementations en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, la Loi américaine de lutte contre les dessous-de-table (Anti-Kickback Statute), la Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), la Loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act), ainsi que les politiques et procédures internes.

Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) et Loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act)

La Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et la Loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) criminalisent les pots-de-vin et la corruption, et la non-conformité pourrait potentiellement entraîner des amendes importantes et des peines d'emprisonnement.

L'applicabilité des deux lois s'étend aux activités menées partout dans le monde, et les sociétés privées visées par les lois sont censées mettre en œuvre des mesures strictes pour lutter contre les pots-de-vin et la corruption.



Subventions

Des subventions sont accordées pour soutenir la recherche médicale et scientifique, l'éducation, les initiatives politiques et les activités liées à la défense des patients. Les subventions sont accordées sans intention ou accord de recevoir un bénéfice en échange et ne peuvent être accordées qu'à des organisations légitimes et non à des personnes extérieures à une organisation légitime. Les demandes doivent être non sollicitées, indépendantes et se présenter sous la forme d'une demande écrite du destinataire potentiel.

Les subventions comprennent, par exemple, le financement d'une organisation pour organiser un programme indépendant d'éducation médicale, le financement d'une organisation pour soutenir une bourse individuelle, le financement de l'abonnement d'un hôpital à une revue médicale et le financement de la collecte de données et d'études collaboratives dans les domaines de la maladie.

Dons

Les dons sont soit des financements monétaires, soit des dons d'équipements ou de produits fournis par Ascendis Pharma pour soutenir des activités et des projets qui s'alignent sur la Mission et la Vision d'Ascendis Pharma et qui visent à améliorer les soins de santé en général.

Les dons doivent être fournis à des fins légitimes et ne doivent pas être liés à des incitations promotionnelles ou commerciales ou à l'utilisation ou la recommandation d'un produit Ascendis Pharma. Ascendis Pharma ne peut fournir des dons que sans intention ou accord de recevoir un bénéfice en échange.

Les dons ne peuvent être fournis qu'à des organisations légitimes et non à des personnes, des partis politiques ou des organisations à but lucratif. Les dons peuvent être sollicités ou non.

Parrainages

Les parrainages sont fournis par Ascendis Pharma pour soutenir des activités liées aux soins de santé telles que des congrès médicaux, des conférences, des symposiums ou des événements similaires organisés par une organisation de soins de santé ou de patients, des institutions ou d'autres Tiers. Les événements financés doivent être destinés à améliorer les connaissances scientifiques des maladies et des domaines pathologiques d'intérêt pour Ascendis Pharma et/ou à améliorer la capacité d'un Professionnel de santé à prendre soin des patients.

Lors de la fourniture d'un financement via un parrainage, Ascendis Pharma recevra un avantage tangible en retour. Un avantage tangible pourrait être la possibilité de faire la publicité des produits ou services d'Ascendis Pharma ou de faire progresser les objectifs d'Ascendis Pharma. Un espace d'exposition peut être offert comme un avantage tangible, mais un simple affichage du logo ou du nom d'Ascendis Pharma ne sera pas considéré comme tel.



Représentants Tiers

Nous sommes convaincus que le partenariat avec d'autres personnes nous aidera à remplir notre mission de développer de nouvelles thérapies, potentiellement les meilleures de leur catégorie, qui répondent aux besoins médicaux non satisfaits.

Nous nous conformons à des normes éthiques élevées et nous attendons de nos partenaires commerciaux qui travaillent en notre nom ou dans notre intérêt qu'ils respectent des normes tout aussi élevées.

Dans la mesure où Ascendis Pharma peut être tenue responsable des Tiers agissant en notre nom, nous devons évaluer soigneusement les partenaires commerciaux potentiels et nous assurer qu'ils respectent des normes éthiques professionnelles similaires aux nôtres avant de travailler avec eux.



Juste valeur marchande

Le prix commercialement raisonnable qu'une personne paierait habituellement pour un service particulier fourni par un Professionnel de santé ou un Organisation de santé, compte tenu de la nature des services, des qualifications et de l'expertise et du pays dans lequel le Professionnel de santé ou l'Organisation de santé est autorisé à exercer.

Il incombe au collaborateur individuel qui engage un Tiers d'évaluer le Tiers et de s'assurer que le Tiers respecte nos normes éthiques.

Dans ses relations avec des Tiers, il est essentiel qu'Ascendis Pharma travaille en respectant les conditions du marché et paie la juste valeur marchande pour le service fourni.

En cas de doutes ou de questions, le service Compliance doit être contacté.

Tiers

Toute société ou personne engagée pour fournir des produits ou des services à Ascendis Pharma ou pour agir en notre nom (c.-à-d. fournisseur ou prestataire de services) et/ou ayant conclu un partenariat commercial avec Ascendis Pharma (c.-à-d. partenaires commerciaux).

05

Communication avec les parties prenantes externes

En tant qu'employés d'Ascendis Pharma, nous sommes tenus de fournir des informations honnêtes et fiables à tout moment et de ne communiquer et déclarer au nom d'Ascendis Pharma que si nous y sommes dûment autorisés et uniquement par le biais de canaux de communication approuvés.

La communication avec tout décideur externe doit respecter les lois, réglementations, codes sectoriels et politiques et directives internes en vigueur.

Contenu

- Médias, investisseurs et divulgations d'entreprise
- Professionnels et Organisations de santé
- Décideurs politiques et activités politiques
- Réseaux sociaux

Médias, investisseurs et divulgations d'entreprise

Nous accordons une grande importance à notre crédibilité et à notre réputation au sein de la communauté. Ce qui est écrit ou dit à propos d'Ascendis Pharma dans les médias et la communauté des investisseurs a un impact direct, positif ou négatif, sur notre réputation.

Nous nous efforçons de fournir des informations opportunes, exactes et complètes en réponse aux demandes publiques tout en respectant nos obligations de préserver la confidentialité des informations concurrentielles et exclusives et d'empêcher la divulgation sélective au marché de données financières sensibles.

Pour garantir la conformité, toutes les demandes des médias ou autres demandes d'informations publiques concernant Ascendis Pharma doivent être adressés au service Communications, qui travaillera avec vous et le personnel approprié pour évaluer et coordonner une réponse à la demande. Les demandes d'informations des investisseurs doivent être adressées au service Investor Relations.

Lorsque vous communiquez, vous devez faire preuve de bon sens et vous conformer aux politiques et directives en vigueur. Ne parlez pas avec les investisseurs ou les médias à moins d'y être autorisé.

Lorsque vous développez et utilisez des supports de communication externes, vous devez toujours suivre à la fois les directives de communication et de marque en vigueur et tous les processus de développement, d'examen et d'approbation en vigueur.

Points clés à retenir

- Une promotion ne peut avoir lieu que pour les produits disposant d'une autorisation de mise sur le marché et uniquement conformément aux règles, réglementations et directives internes en vigueur.
- Le matériel médical et promotionnel utilisé en externe doit avoir fait l'objet de toutes les vérifications nécessaires avant d'être utilisé.
- Toutes les activités doivent fournir des informations actuelles, justes, exactes, équilibrées, objectives et suffisantes sur le produit.
- Les informations hors autorisation de mise sur le marché et préautorisation sont, hormis quelques exceptions, strictement interdites.

Professionnels et Organisations de santé

Les relations qu'Ascendis Pharma entretient avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé sont conçues pour bénéficier aux patients et améliorer la pratique de la médecine en fournissant aux Professionnels de santé et aux Organisations de santé des informations sur les produits Ascendis Pharma afin de garantir que nos produits sont utilisés de manière appropriée et en toute sécurité. Nous fournissons des informations scientifiques et pédagogiques et soutenons la recherche et l'éducation médicales.

Une promotion ne peut avoir lieu que pour les produits pour lesquels une autorisation de mise sur le marché est en place, ou dans la mesure autorisée par les autorités réglementaires et uniquement pour des indications conformes à l'étiquette du produit approuvé.

Les informations hors autorisation de mise sur le marché et préautorisation sont, hormis quelques exceptions, strictement interdites. La promotion des médicaments est strictement réglementée et contrôlée par les autorités.

Les employés d'Ascendis Pharma doivent se conformer aux lois, règles, réglementations, codes de l'industrie et politiques et procédures internes en vigueur dans le cadre de leurs interactions avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé. Nous veillons à ce que toutes les activités fournissent des informations actuelles, justes, exactes, équilibrées, objectives et suffisantes sur le produit expérimental ou approuvé. Les échanges promotionnels et scientifiques avec les Professionnels de santé et les Organisations de santé ne doivent être menés que par des employés autorisés et correctement formés.

En outre, les interactions promotionnelles avec les Professionnels de santé doivent inclure toutes les informations médicales, légales et réglementaires concernant la sécurité d'emploi, l'efficacité et les risques associés au produit Ascendis Pharma.

Le matériel médical et promotionnel utilisé en externe doit être examiné et approuvé conformément aux procédures internes avant utilisation. Nous avons mis en place des procédures pour garantir un tel examen ainsi qu'un processus pour garantir que les demandes d'informations non sollicitées sont gérées correctement.

Pour plus d'informations sur les demandes non sollicitées, veuillez consulter la section "Notre culture de la qualité".

Décideurs politiques et activités politiques

Nous sommes conscients de l'importance d'une communication ouverte avec les décideurs politiques pour leur fournir des informations utiles et opportunes sur les affections médicales, dans l'intérêt des patients.

Cependant, une chose est de communiquer avec les décideurs politiques et de s'engager dans des activités politiques, une autre est de contribuer à des activités politiques, des partis ou des candidats.

Les lois sur les contributions et le lobbying limitent les contributions qu'Ascendis Pharma peut apporter aux partis politiques ou aux candidats. Les fonds ou actifs d'Ascendis Pharma ne peuvent pas être utilisés pour faire une contribution politique à un parti politique ou à un candidat, sauf si l'approbation préalable a été donnée par le Chief Executive Officer, le service Compliance, le Chief Financial Officer ou le Chief Legal Officer. Toutes ces approbations doivent être fournies par écrit et documentées.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux permettent aux utilisateurs de créer et de partager du contenu ou de participer à des réseaux sociaux et ont facilité la communication avec n'importe qui, à tout moment et n'importe où dans le monde. Cette opportunité présente l'inconvénient de brouiller les frontières entre les communications privées et professionnelles et rend difficile la distinction entre les opinions privées des employés d'Ascendis Pharma et la communication officielle provenant d'Ascendis Pharma en tant qu'entreprise. En général, seuls les employés autorisés sont autorisés à communiquer au nom d'Ascendis Pharma.

En outre, même lorsque vous utilisez les réseaux sociaux en tant que personne privée et sans parler au nom d'Ascendis Pharma, des règles strictes sont en place concernant le partage, la publication ou l'appréciation d'informations liées aux médicaments, car un tel engagement peut être perçu comme une promotion auprès du public, ce qui est interdit dans la plupart des pays.

Une attention particulière doit être portée aux éléments suivants:

- Les frontières floues entre la communication privée et professionnelle.
- Partager, aimer ou publier des informations directement ou indirectement liées aux médicaments, car les règles régissant la promotion sont très différentes d'un pays à l'autre, et la promotion des produits au public n'est souvent pas autorisée.
- Respecter la confidentialité des données.
- Ne pas partager d'informations confidentielles.

Il peut parfois être difficile d'assurer la conformité dans le monde numérique, donc en cas de doute, ne publiez pas, n'aimez pas et ne partagez pas d'informations et contactez votre responsable pour obtenir des conseils à l'avance.

Points clés à retenir

- Seuls les employés dûment autorisés sont autorisés à communiquer et à déclarer au nom d'Ascendis Pharma.
- Toutes les demandes d'informations concernant Ascendis Pharma émanant des médias ou d'autres organismes publics doivent être adressées au service Communications.
- Conformément aux politiques et procédures internes, les supports de communication externes doivent être correctement examinés et approuvés avant utilisation.
- Une attention particulière doit être portée lorsque vous, en tant que personne privée, partagez, aimez ou publiez des informations sur les médicaments, car des règles complexes spécifiques à chaque pays sont en place.
- Ascendis Pharma n'est pas autorisée à commercialiser ou à précommercialiser des médicaments non approuvés.
- Ascendis Pharma n'est pas autorisée à promouvoir au public des produits approuvés.
- Veuillez-vous assurer de prêter attention aux différentes exigences réglementaires spécifiques au pays lors de l'utilisation du Web et de vous y conformer.
- Toutes les règles et réglementations doivent toujours être respectées, y compris, mais sans s'y limiter, la confidentialité des données, les droits de propriété intellectuelle et le partage d'informations confidentielles.



06

Confidentialité et propriété intellectuelle

Nos informations commerciales confidentielles sont très précieuses et doivent toujours être protégées. En tant qu'entreprise innovante, nous dépendons des droits de propriété intellectuelle.

Par conséquent, il est très important que nous protégions soigneusement les informations commerciales confidentielles, y compris nos droits de propriété intellectuelle, en ne les partageant qu'avec des personnes qui ont un besoin commercial légitime de les connaître et en ne les partageant avec des Tiers qu'après avoir signé un accord de non-divulcation.

Contenu

- Confidentialité
- Propriété intellectuelle

Confidentialité

Les informations confidentielles comprennent toutes les informations non publiques qui peuvent être utiles aux concurrents, ou, si elles sont divulguées, nuisibles à Ascendis Pharma ou à nos clients et partenaires commerciaux.

Vous avez le devoir de protéger toutes les informations confidentielles concernant Ascendis Pharma ou les Tiers avec lesquels Ascendis Pharma mène ses activités, sauf lorsque la divulgation est autorisée ou imposée par la loi. Votre obligation de protéger les informations confidentielles se poursuit après votre départ d'Ascendis Pharma.

Il est important que nous ne fournissions jamais d'informations confidentielles à des Tiers à moins qu'un accord de confidentialité n'ait été signé. La divulgation non autorisée d'informations confidentielles pourrait nuire à la compétitivité d'Ascendis Pharma ou de nos clients et pourrait engager les responsabilités juridiques de vous ou d'Ascendis Pharma.

Toute question ou préoccupation concernant la question de savoir si la divulgation des informations d'Ascendis Pharma est imposée par la loi doit être rapidement adressée au service Legal ou au service Compliance.

Propriété intellectuelle

Nous investissons dans la recherche et le développement, et nous recherchons des solutions innovantes, et nous obtenons ainsi des droits de propriété intellectuelle.

Au sein d'Ascendis Pharma, nous dépendons de nos droits de propriété intellectuelle, et il est donc très important de les protéger en ne partageant les informations sur notre propriété intellectuelle qu'avec d'autres personnes qui ont un besoin commercial légitime et uniquement après avoir obtenu l'approbation interne nécessaire.

Il est important pour nous que les autres respectent notre propriété intellectuelle, et nous respectons bien sûr la propriété intellectuelle des autres en retour.

La propriété intellectuelle comprend, entre autres, les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur et le savoir-faire.



07

Informations et cybersécurité, éthique des données et confidentialité des données

Chez Ascendis Pharma, nous nous engageons à protéger et à gérer de manière éthique toutes les données, qu'elles proviennent de nos employés, patients, clients, partenaires commerciaux ou qu'elles soient générées par la production et la recherche. Pour ce faire, nous établissons des normes élevées et nous respectons et protégeons les données qui nous sont confiées.

Contenu

- Informations et cybersécurité
- Éthique des données
- Confidentialité des données

Informations et cybersécurité

Les données sont un atout précieux et sont essentielles à la continuité de nos activités. Par conséquent, les données ne doivent pas être corrompues, copiées, volées, utilisées à mauvais escient ou accessibles à des personnes n'ayant pas reçu les autorisations nécessaires. La protection des données est également importante pour protéger nos employés.

Chez Ascendis Pharma, la sécurité des informations et des données constitue une priorité absolue, et nous devons garantir un traitement, des programmes et des mesures de sécurité adéquats. En tant qu'employé d'Ascendis Pharma, vous devez vous conformer aux politiques de sécurité de l'information et de confidentialité des données. Vous devez agir de manière responsable et faire preuve de vigilance lorsque vous manipulez des informations.

Vous devez veiller à connaître, comprendre et respecter toutes les initiatives de sécurité nécessaires et vous assurer que les considérations de sécurité font naturellement partie de votre routine quotidienne. Vous devez accepter les mises à jour applicables aux logiciels et aux appareils afin de réduire le risque de vulnérabilités et de virus.

Une attention particulière doit être portée à la cybersécurité. Vous ne devez jamais utiliser ou divulguer des informations confidentielles de manière inappropriée, et vous ne devez jamais répondre aux e-mails demandant des données à caractère personnel ou des informations de connexion.

Contactez le service IT pour toute information ou tout problème de cybersécurité et signalez immédiatement la perte ou les dommages aux appareils portables de l'entreprise, les violations de sécurité ou les incidents via le Portail des services informatiques ou appelez le numéro d'urgence si vous êtes confronté(e) à un risque imminent pour la sécurité. Pour en savoir plus, consultez l'intranet Ascendis Pharma.

Éthique des données

En tant que société biopharmaceutique innovante axée sur les patients et la science, nous nous efforçons d'apporter des améliorations significatives dans la vie des patients et nous nous appuyons sur les données dans la plupart des aspects de notre travail.

Nous sommes conscients de notre responsabilité de gérer les données dans le respect de la sécurité juridique, des droits fondamentaux des personnes et des valeurs fondamentales au sein de la société, et de respecter les lois, réglementations et directives en vigueur relatives à l'éthique des données.

Notre engagement à long terme consiste à renforcer davantage notre gouvernance en matière d'éthique des données et d'assurer la formation et la sensibilisation en matière d'éthique des données des employés qui collectent, génèrent, traitent, gèrent et conservent les données.

Notre engagement comprend le développement de mécanismes pour intégrer de manière éthique notre utilisation actuelle et potentielle de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique, des sources de données, du stockage de données et des algorithmes dans nos opérations.

La qualité, l'intégrité, la transparence et la sécurité des données seront des considérations clés pour garantir que nous gérons les données de manière éthique. Nous reconnaissons que notre utilisation des données, qu'elles soient personnelles ou non, peut introduire des risques potentiels pour les personnes, risques qui dépassent le champ d'application des lois existantes.

Pour atténuer ces risques, nous appliquons nos principes éthiques essentiels en matière de données:

Principes éthiques essentiels en matière de données

- Nous veillons à ce que les avantages économiques de notre travail sur les données ne l'emportent pas sur les considérations éthiques.
- Nous ne recueillons et ne traitons les données que dans la mesure où nous avons un objectif commercial légitime.
- Nous veillons à ce que les données soient sécurisées et partagées de manière à protéger les droits des personnes.
- Nous ne conservons les données qu'aussi longtemps qu'elles servent un objectif commercial légitime.
- Nous nous assurons que nous n'utilisons que des systèmes et des processus sécurisés lors du partage ou de l'obtention de données auprès de Tiers.
- Nous faisons preuve de transparence lorsque nous dialoguons avec ceux qui ont un intérêt légitime dans les données que nous traitons, et nous informerons et, le cas échéant, obtiendrons le consentement de toute personne ou entité juridique.
- Dans la mesure où nous exploitons des technologies telles que l'intelligence artificielle et les algorithmes, nous le faisons dans le but de pouvoir aider les patients à aller mieux et de soutenir nos opérations commerciales générales.

Nos normes d'éthique des données s'appliquent également lorsque nous faisons appel à des Tiers pour recueillir, générer, traiter, gérer et conserver des données en notre nom.

Conformément aux exigences législatives, nous documenterons et rapporterons annuellement nos performances en matière d'éthique des données.

Confidentialité des données

Les lois et réglementations sur la confidentialité des données dans le monde entier définissent des exigences sur la manière de collecter, stocker, utiliser, transférer et éliminer les données à caractère personnel, et chez Ascendis Pharma, nous nous assurons que nous adhérons à ces lois et réglementations partout où nous sommes présents. Pour nous y aider, nous avons diverses politiques et procédures de confidentialité des données que nous, ainsi que nos partenaires commerciaux agissant en notre nom, devons connaître et respecter.

Les données à caractère personnel sont toutes les informations qui se rapportent à une **personne vivante identifiée ou identifiable**. Différentes informations qui, lorsqu'elles sont collectées ensemble, peuvent mener à l'identification d'une personne particulière constituent également des données à caractère personnel.

Lorsque nous traitons des données à caractère personnel, nous nous assurons qu'elles sont sécurisées, à jour et exactes. En outre, nous ne traitons les données à caractère personnel que lorsque nous avons un objectif commercial légitime pour le faire. En outre, nous faisons preuve de transparence sur le traitement, en nous assurant que nos collègues, patients, clients et partenaires commerciaux sont informés du traitement et de leurs droits à cet égard, p. ex. via nos notifications relatives à la confidentialité des données.

Tous les employés d'Ascendis Pharma doivent s'assurer de ne collecter que la quantité minimale de données à caractère personnel nécessaires aux fins pour lesquelles elles sont collectées et de s'assurer que l'accès à ces données est limité aux personnes ayant besoin de les connaître. En outre, tous les employés doivent s'assurer que les données à caractère personnel ne sont utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, et qu'elles sont supprimées ou, lorsque cela est possible et pertinent, rendues anonymes lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Si nous devons partager des données à caractère personnel à l'intérieur ou à l'extérieur d'Ascendis Pharma, nous le ferons uniquement en utilisant des systèmes et des processus sécurisés.

Si nous faisons appel à des Tiers pour traiter des données à caractère personnel en notre nom, nous veillerons à ce qu'ils s'engagent également à protéger ces données. Pour ce faire, nous évaluerons minutieusement tout Tiers avant de partager des données à caractère personnel avec lui et l'obligerons à protéger les données à caractère

personnel en sa possession, p. ex. en concluant un accord de traitement des données et, le cas échéant, un accord de transfert de données.

Si nous recevons, de la part d'un individu, une demande d'informations sur les données à caractère personnel que nous conservons à son sujet, y compris une demande de suppression de données, nous enquêterons et répondrons sans retard injustifié. Pour ce faire, tous les employés doivent donc signaler immédiatement ces demandes à DataPrivacy@ascendispharma.com.

Toute mauvaise manipulation des données à caractère personnel est considérée comme un problème sérieux qui peut entraîner la destruction accidentelle ou illégale, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux données à caractère personnel. À ce titre, tous les employés doivent signaler immédiatement toute violation suspectée ou réelle de données à caractère personnel au service IT via le Portail des services informatiques ou le numéro de téléphone d'urgence pertinent, afin que l'on puisse évaluer les mesures à prendre, le cas échéant.

Toute question concernant les données à caractère personnel doit être adressée à DataPrivacy@ascendispharma.com.

Points clés à retenir

- Les données sont un atout précieux et sont essentielles à la continuité de nos activités.
- Les données à caractère personnel sont toutes les informations qui se rapportent à une personne vivante identifiée ou identifiable. Différentes informations qui, lorsqu'elles sont collectées ensemble, peuvent mener à l'identification d'une personne particulière constituent également des données à caractère personnel.
- Lorsque vous faites appel à des Tiers pour traiter des données à caractère personnel en notre nom, assurez-vous, avec l'aide du service Legal, qu'un accord de traitement des données est signé et également, le cas échéant, un accord de transfert de données (veuillez contacter le service IT via le Portail des services informatiques pour toute assistance relative au transfert sécurisé des données).
- Ne conservez jamais les données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles sont collectées.
- Lorsque vous êtes en possession de données à caractère personnel, assurez-vous qu'elles sont sécurisées et que l'accès est limité à ceux qui ont besoin de les connaître.
- Toute demande relative à des données à caractère personnel, p. ex. accès ou suppression, doit être transmise immédiatement à DataPrivacy@ascendispharma.com sans commencer à communiquer avec le demandeur.
- Les violations et/ou incidents de sécurité, y compris ceux concernant des données à caractère personnel, doivent être immédiatement signalés au service IT via le Portail des services informatiques ou en appelant le numéro de téléphone d'urgence.

08

Politique de respect des personnes

Les droits de l'homme et les droits du travail couvrent un large éventail de sujets et de thèmes. Nous nous efforçons continuellement d'offrir de bonnes conditions de travail à nos employés, en respectant toujours tous les droits de l'homme et du travail.

En tant qu'organisation mondiale, nous respectons et favorisons la diversité et l'inclusion, et l'une des principales priorités d'Ascendis Pharma est que tous nos employés sentent qu'ils ont des chances égales de poursuivre une carrière, indépendamment du sexe, de l'âge, de la race, de la nationalité, de l'ethnie, des croyances religieuses, de l'orientation sexuelle ou d'un handicap physique.

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adhèrent aux mêmes principes que ceux décrits dans notre Politique de respect des personnes.

Contenu

- Droits de l'homme et droits du travail
- Diversité, égalité des chances et non-discrimination

Droits de l'homme et droits du travail

Chez Ascendis Pharma, nous respectons les droits de l'homme ainsi que les droits du travail, et nous attendons la même chose de nos fournisseurs et partenaires commerciaux. Nous travaillons de manière proactive pour créer un environnement de travail positif et inclusif, qui respecte l'individu et est exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. En outre, nous nous opposons sans équivoque à toute forme de trafic d'êtres humains, de travail obligatoire et de travail des enfants. Il est essentiel de respecter l'intégrité de chaque employé et de toujours traiter chacun avec respect.

Nous établissons des normes élevées en matière de gestion de la performance, de rémunération, de récompenses et de développement. Notre culture d'entreprise se caractérise par notre passion et notre engagement à aider les gens à se développer.

Nous respectons la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, les lois en vigueur en matière de salaires, d'avantages et d'heures de travail, ainsi que la promotion du traitement équitable des employés d'Ascendis Pharma ainsi que de ceux de notre chaîne de valeur.

Diversité, égalité des chances et non-discrimination

Chez Ascendis Pharma, nous respectons et promouvons la diversité et l'inclusion, et nous sommes fiers d'être un lieu de travail où l'égalité des chances est respectée. Nous pensons que la diversité et l'inclusion parmi nos effectifs sont essentielles à notre réussite en tant qu'entreprise mondiale.

Nous nous engageons à offrir l'égalité des chances et un traitement équitable à toutes les personnes sur la base du mérite, sans discrimination due à la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Nous interdisons également le harcèlement basé sur ces caractéristiques sous quelque forme que ce soit, physique ou verbale et qu'il soit commis par des superviseurs, du personnel non-superviseur ou des non-employés. Le harcèlement peut inclure, sans s'y limiter, des flirts sexuels offensants, des avances ou propositions sexuelles non désirées, des violences verbales, des propos sexuellement ou racialement dégradants, ou l'affichage sur le lieu de travail d'objets ou d'images sexuellement suggestifs ou dégradants sur le plan racial.

Il est fondamental de faire d'Ascendis Pharma un lieu de travail agréable et gratifiant, exempt de tout type de discrimination ou de harcèlement. Si vous avez des préoccupations concernant la discrimination ou le harcèlement, vous devez le signaler à votre responsable direct, au service Human Resources ou utiliser notre Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte.

Tous les rapports seront traités avec sensibilité et discrétion.



09

Politique de santé et de sécurité

Chez Ascendis Pharma, nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain à tous nos employés. Le bien-être de nos employés est une priorité essentielle. Nous utilisons les normes internationales et nationales pour nous assurer que nous respectons nos obligations en matière de santé et de sécurité au travail à l'échelle mondiale. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent le même engagement.

Contenu

- Santé et sécurité

Santé et sécurité

Nous partageons la responsabilité de notre propre sécurité, de la sécurité de nos collègues, d'Ascendis Pharma et des parties prenantes concernées. Nous assumons la responsabilité et nous respectons les lois et réglementations pertinentes en matière de santé et de sécurité, et nous veillons à mener nos activités d'une manière qui protège la santé, la sécurité et le bien-être des employés d'Ascendis Pharma.

Nous prenons soigneusement en compte les aspects de santé et de sécurité dans nos opérations quotidiennes, et nous utilisons activement le feedback de l'organisation et des parties prenantes externes pour améliorer en permanence notre environnement de travail. Conformément à la réglementation en vigueur, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques professionnels.

En tant qu'employés d'Ascendis Pharma, nous jouons tous un rôle actif pour contribuer à garantir un environnement de travail sûr, sain et sécurisé, et nous sommes tous tenus de nous conformer à toutes les lois, réglementations et politiques en vigueur en matière de travail, d'emploi, de santé et de sécurité pertinentes pour notre poste. Tous les équipements ou vêtements de protection applicables doivent être portés, et une formation spécifique requise doit être suivie.

Toute préoccupation concernant des conditions de travail ou des tâches dangereuses qui présentent un risque de blessure pour vous ou vos collègues doit immédiatement être signalée à votre responsable.



10

Responsabilité environnementale

En tant que société biopharmaceutique, nous sommes conscients de notre impact actuel et potentiel sur notre planète. Nous nous engageons donc à travailler à la préservation de l'environnement en identifiant et en mettant en œuvre des processus commerciaux durables.

Contenu

- Notre engagement
- Chaîne de valeur

Notre engagement

Nous nous engageons à mener nos activités sans impact négatif sur l'environnement, conformément aux lois, réglementations, codes sectoriels, exigences internationales en vigueur ainsi qu'à nos directives internes.

C'est un engagement à long terme, et notre approche se concentre sur la sensibilisation interne par le biais d'une formation et d'un engagement pertinents avec les parties prenantes internes et externes.

Nous fixons des objectifs, définissons des indicateurs clés de performance, contrôlons en permanence nos performances environnementales et faisons des rapports sur celles-ci.

Les domaines prioritaires à long terme comprennent:

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Gestion des déchets dangereux
- Préservation de la biodiversité
- Gestion responsable de l'eau
- Efficacité des ressources

Chaîne de valeur

Les fournisseurs et les partenaires commerciaux jouent un rôle essentiel dans notre activité et notre réussite. Nous croyons en une approche collaborative, et nous attendons des fournisseurs et des partenaires commerciaux qu'ils se conforment à toutes les réglementations environnementales en vigueur et pertinentes, y compris en menant nos activités de façon responsable et efficace sur le plan environnemental.

Les fournisseurs peuvent faire l'objet d'une surveillance de la performance environnementale, et Ascendis Pharma apportera son soutien, le cas échéant et si nécessaire, au renforcement des capacités et à la formation pour promouvoir des pratiques commerciales durables.



11

Politique de signalement et Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte

L'intégrité est essentielle chez Ascendis Pharma, et pour s'assurer de l'intégrité de nos activités, nous devons tous nous exprimer si nous suspectons ou avons connaissance d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal, où que ce soit chez Ascendis Pharma.

Contenu

- Politique de signalement
- Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte

Politique de signalement

Avec notre culture de signalement, nous souhaitons encourager l'ouverture, la transparence, l'intégrité et la responsabilité. Par conséquent, nous avons tous le devoir de faire part de préoccupations sérieuses concernant les violations potentielles et réelles des lois, des réglementations et de notre Code of Business Conduct & Ethics. En partageant vos préoccupations, vous nous permettez de protéger Ascendis Pharma et notre mission, qui consiste à faire la différence dans la vie des patients. Le signalement d'une préoccupation nous permet également de mettre en œuvre des mesures susceptibles d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Si vous avez une préoccupation sérieuse ou soupçonnez une violation de notre Code of Business Conduct & Ethics ou de toute loi ou réglementation en vigueur, vous devez immédiatement en informer votre responsable. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire part de votre préoccupation à votre responsable, vous pouvez contacter directement le service Compliance ou utiliser la Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte, via laquelle vous pouvez signaler vos préoccupations de manière anonyme.

Les préoccupations ou plaintes concernant le personnel et le lieu de travail, telles que les problèmes de coopération, les absences, la violation

de nos Principes de leadership ou les problèmes concernant la rémunération, sont gérées par le service Human Resources.

Quelle que soit la nature de votre préoccupation, votre responsable, les services Human Resources et Compliance seront toujours prêts à vous guider et à vous aider.

Pour promouvoir une gestion efficace, nous vous encourageons à signaler les préoccupations graves concernant les violations via les canaux de signalement internes décrits dans le présent Code of Business Conduct & Ethics, car cela nous permettra de répondre efficacement et rapidement à l'affaire signalée. Cependant, il ne vous est pas interdit d'utiliser notre Ligne d'assistance externe pour les lanceurs d'alerte.

Comment les préoccupations signalées sont-elles traitées?

Toutes les préoccupations signalées sont traitées rapidement et en toute confidentialité, conformément aux réglementations en vigueur. Lorsque vous signalez une préoccupation, vous recevrez une confirmation de réception dans les 7 jours. Vous devez partager autant d'informations que possible, y compris des preuves documentées confirmant la violation.

Les préoccupations signalées sont gérées ou peuvent être déléguées à d'autres responsables d'enquête impartiaux et compétents par le Head of Corporate HQ Compliance, qui est responsable de la Politique de signalement et des procédures internes connexes. Pour garantir la confidentialité et l'indépendance, le Chairman of the Audit Committee est toujours informé des préoccupations signalées et impliqué dans les enquêtes pertinentes avec le Head of Corporate HQ Compliance.

L'approche spécifique de l'enquête dépendra du caractère et de la gravité de la préoccupation et sera toujours un processus de recherche de faits dans le but d'obtenir des preuves de l'acte répréhensible potentiel. L'enquête sera objective, équitable et impartiale afin de protéger les droits des personnes affectées.

Tous les lanceurs d'alerte recevront un feedback dans un délai raisonnable ne dépassant pas 3 mois après le signalement de la préoccupation/violation. Les données à caractère personnel traitées dans le cadre d'une enquête seront traitées conformément aux lois en vigueur en matière de confidentialité.

Exemples de préoccupations et de violations à signaler

- Fraude et vol, p. ex. utilisation abusive de la carte de crédit et des fonds d'Ascendis Pharma.
- Corruption, p. ex. corruption d'Agents publics, cadeaux illégaux à des Professionnels de santé, commissions occultes de distributeurs ou de fournisseurs en échange de l'attribution de contrats, etc.
- Conflits d'intérêts graves, p. ex. relations personnelles non déclarées avec des fournisseurs ou des PS.
- Promotion et marketing illicites, p. ex. promotion hors AMM, événements non conformes.
- Divulgaration non autorisée d'informations confidentielles ou de données à caractère personnel.
- Comportement grave à l'encontre des employés, p. ex. discrimination, abus ou harcèlement.

Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte

La Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte offre aux employés et aux personnes externes, p. ex. les employés anciens ou potentiels, les membres du Board of Directors, les consultants et les tiers, la possibilité de signaler des préoccupations par le biais d'un canal sûr. Dans le système, vous pouvez communiquer directement avec l'équipe chargée de l'enquête, et il est possible de rester anonyme.

La Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte est disponible 24 h/24, 7 j/7, et les préoccupations graves peuvent être déposées sous forme de rapport écrit via un formulaire en ligne sécurisé ou par téléphone via la ligne d'assistance sécurisée.

Vous trouverez un lien vers notre Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte sur la première page de l'intranet de l'entreprise et sur www.ascendispharma.com.

Pas de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte de bonne foi

Ascendis Pharma n'accepte pas les représailles contre les employés qui, de bonne foi, demandent de l'aide ou signalent des préoccupations ou des violations. Toute mesure de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte fera l'objet de mesures disciplinaires, y compris un éventuel licenciement.

Nous protégerons votre confidentialité conformément aux lois en vigueur. Si un employé fait sciemment de faux signalements, cela est considéré comme une infraction très grave et peut justifier des mesures disciplinaires.



Points clés à retenir

- Les employés d'Ascendis Pharma sont tenus de signaler les préoccupations ou les violations présumées du Code of Business Conduct & Ethics ainsi que les violations des lois, règles, réglementations ou autres politiques et procédures en vigueur.
- Si vous avez une préoccupation, vous devez la signaler à votre responsable, aux services Human Resources ou Compliance, selon ce qui vous convient le mieux, ou utiliser notre Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte.
- Notre Ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte est disponible 24 h/24, 7 j/7 et permet de signaler les problèmes de manière anonyme et via un canal sûr.
- Tous les signalements de violations connues ou présumées de la loi ou de notre Code of Business Conduct & Ethics sont traités rapidement et en toute confidentialité.
- Les employés qui, de bonne foi, demandent de l'aide ou signalent une violation réelle ou potentielle seront protégés contre tout type de représailles.



Ascendis Pharma A/S
(N° d'enregistrement de l'entreprise : 29918791)
Tuborg Boulevard 12
2900 Hellerup
Tél : +45 70 22 22 44

ascendispharma.com

Ascendis, Ascendis Pharma, le logo d'Ascendis Pharma, le logo de l'entreprise et TransCon sont des marques déposées appartenant au Ascendis Pharma Group.

© Décembre 2024 Ascendis Pharma A/S. Version 5.0.

En cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

